



Protocole 2013-2015

GT n° 4 (DSAC) Evolution de l'organisation territoriale de la DSAC

Réunions des 21 et 25 Janvier 2013 à Farman :

Le but de ce GT est d'étudier la faisabilité d'une réduction de l'emprise territoriale de la DSAC afin de se mettre en ordre de bataille pour supporter le choc des réductions en ETP à venir et accessoirement être en mesure de s'adapter aux mutations des métiers de la surveillance au cours de la prochaine décennie.

La présidente du GT et directrice de la DSAC, présente les réflexions de la direction dans le cadre du protocole. Un balayage rapide des conclusions des GT 1, 2 et 3, pour bien nous faire entendre que l'on ne peut pas rester dans la situation actuelle :

- Besoin de concentration des équipes pour plus de spécialisation et moins de polyvalence.
- Adaptation et acquisition des nouvelles règles de surveillance imposées par l'Europe.
- Abandon de missions ou de tâches en application de la décentralisation de l'état telle que la plupart des missions régaliennes ou des pans entiers de l'aviation légère.
- Concentration des missions support dans les DSAC-IR *ou si le site le permet affectation à la DSNA* (fonctions administratives, financières, informatique, logistique,...).

Il nous est ensuite présenté des exemples de fermeture des délégations de REIMS, DEAUVILLE et RODEZ, en nous expliquant que les ETP de ces dernières ont pratiquement tous été perdus pour la DSAC, mais que surtout il ne fallait pas s'inquiéter car les prochaines fermetures se feraient pratiquement sans pertes d'ETP. On aurait tiré les enseignements de ces fermetures !!!!!!!

On peut se demander si la direction de la DSAC est naïve dans le domaine ou cherche à nous faire avaler des couleuvres.....

La suite du GT avait vocation à étudier le processus d'accompagnement du changement, mais la direction refusant de communiquer officiellement sur la cible à atteindre, le débat est resté quelque peu stérile !!

La direction aurait-elle peur de l'ampleur de la réorganisation qu'elle envisage ? En effet certaines réflexions laissent à penser que l'orientation de la DGAC serait la suppression des 12 délégations non co-implantées sur un aéroport d'importance et qu'il n'en resterait au final que 5 avec missions et effectifs réduits. A quand la réduction des DSAC IR ???

En conclusion : la DSAC se positionne pour une réorganisation territoriale massive. Mais à aucun moment elle n'a souhaité communiquer clairement sur la cible à atteindre.

Il semble que la solution soit déjà connue, mais que l'annonce officielle en incombe au Directeur Général. Il n'y aura donc pas de communication officielle avant la V1 du protocole.

Pour autant il est clair que les délégations vont payer un lourd tribut à la Baisse des effectifs (MAP). 12 d'entre elles pourraient disparaître et les autres voir leurs effectifs réduits, en particulier dans les missions support.

La DSAC aurait elle déjà renoncé à défendre ses EFFECTIFS déjà bien entamés depuis sa création ?

